Solidaires Finances Publiques Paris

Paris, le 20/11/2026

RESTRUCTURATION DES PCE

Une réforme qui vaut bien quelques pots cassés pour la Direction !

Dans une note datée du 15 mai 2025, la Direction Générale a annoncé la fin des PCE, la destructuration de leurs missions, l'industrialisation des tâches, l'explosion des collectifs de travail.

Depuis cette date, Solidaires Finances Publiques Paris ne cesse de s'opposer à cette réforme qui n'apportera rien en termes de mission et va considérablement dégrader la situation des collègues en ce qui concerne les affectations, les conditions de travail et la perte de sens.

C'est ce que nous avons dit et répété lors du groupe de travail qui s'est tenu le 3 novembre lors duquel nous avons relayé le rejet des agent.es de PCE à cette réforme.

Rappelons qu'à Paris, il est prévu de supprimer les PCE en septembre 2027 et de les remplacer par des services de programmation et d'expertise où le travail à la chaîne et déconnecté du terrain, sera la règle :

Situation	Arrondissements	Effectif	Missions
3 PÔLES DE PROGRAMMATION (PP)			
PP 1 : Londres	8e Madeleine ; 8e Elysée ; 16e ; 17e	2 A+ / 20 A / 11 B **Total : 33**	■ **Programmation** pour la DRFIP 75 (DM et hors DM) et pour la Dircofi IDF (hors DM). Objectif : 4200 fiches / an (46 par agent.e) contre seulement 3600 pour l'année 2025. *Entre l'éloignement du tissu fiscal, la rupture du lien avec les SIE, la coupure avec l'expertise et la fin de SIRIUS-PRO, la programmation événementielle semble fortement compromise.* ■ **CSP - défaillance**
PP 2 : NDV	1er-2e ; 3e-4e ; 9e-10e ; 11e ; 12e	2 A+ / 20 A / 11 B **Total : 33**	
PP 3 : Beuret	5e-13e-14e ; 6e-7e ; 15e ; 18e-19e ; 20e	2 A+ / 20 A / 11 B **Total : 33**	
2 PÔLES D'EXPERTISE (PE)			
PE 1 : Reims	3e-4e ; 5e-13e-14e ; 8e Madeleine ; 8e Elysée ; 16e ; 17e	3 A+ / 14 A / 25 B **Total : 42**	■ **Expertises** hors rescrits (transférés en direction). *Les expertises arrivant en août ne seront pas traitées par les PCE.* charge : 10 400 fiches / an (134 par agent.e) *Sauf à valider sans contrôler, les effectifs prévus semblent très faibles au regard de la charge.* ■ **ISP-RCTVA** l'objectif d'instructions sur place de remboursements de crédits TVA n'est pas chiffré *Les PE devraient être rattachés au PCFAJ et non à la gestion fiscale.*
PE 2 : Paganini	1er-2e ; 6e-7e ; 9e-10e ; 11e ; 12e ; 15e ; 18e-19e ; 20e	3 A+ / 14 A / 25 B **Total : 42**	

Pour la Direction, les problèmes rencontrés actuellement par certains PCE noyés sous les expertises ne leur permettent plus de programmer.

Elle envisage donc cette réforme comme un moyen d'augmenter la productivité et donc la charge de travail (en passant de 3600 fiches à 4200), en répartissant la pénurie d'emploi sur la totalité de la DRFIP, en industrialisant les tâches et en accentuant encore la pression statistique *(la Direction nous a affirmé que pour elle, le grand apport de cette réforme sera de lui faciliter le pilotage !).*

Elle a bien conscience que cette réforme va dégrader le sens du travail (notamment via l'industrialisation des missions qui va conduire les agent.es des pôles programmation et expertise à exécuter toujours les mêmes tâches et pourraient les *« lasser »* selon les propres mots de la Direction), mais elle n'en a que faire.

Pour répondre au débat sur la diversité des tâches remise en cause par la déstructuration des PCE voilà la vision caricaturale portée par la Direction :

- « si vous êtes anxieux et aimez que le travail tombe tout seul : allez en expertise

- si vous n'avez pas peur qu'on vous refuse une fiche et que vous aimez allez chercher le travail : allez vers les pôles programmation

- et si vous voulez de la diversité : allez en brigade ! »

Pour Solidaires Finances Publique Paris, la cause des difficultés rencontrées par certains PCE n'est pas à trouver dans l'organisation des services mais bien dans la forte réduction des effectifs subie par les PCE ces dernières années, alors que le nombre d'entreprises augmentait. L'administration aura beau triturer les organisations dans tous les sens, cela ne résoudra en rien le problème fondamental du manque de moyens humains.

Lors du GT du 3 novembre, nous avons notamment illustré nos propos par l'exemple du 94 où cette organisation est en place depuis 2024 :

Les agent.es en pôle d'expertise se plaignent d'avoir perdu en compétence et d'être devenu.es mono-tâche. Un des sachants *(qui est malheureusement disparu len 2025)* racontait à ses nouveaux collègues qu'il ne voyait plus de sens dans son travail. Il exprimait sa frustration de ne plus pouvoir engager un CSP ou rédiger une 3909 lorsqu'il constatait une fraude sur un RCTVA.

Les collègues du 94 se plaignent en outre d'une mauvaise répartition des effectifs (50 % expertise / 50 % programmation) : l'expertise croule sous le travail (avec une période très lourdement chargée en avril, mai, juin) tandis que la programmation manque de sources et peine à remplir ses objectifs de fiches.

Et que fait la DRFIP 75 ?

Elle maintient le sous-dimensionnement flagrant des pôles d'expertise, un sous-dimensionnement qui est davantage guidé par les contraintes immobilières (les effectifs par pôles sont limités aux m^2 disponibles sur les différents sites) que par les nécessités liées au bon exercice des missions.

En bref, elle n'écoute rien et continue à dérouler son projet, quoi qu'il en coûte… pour les agent.es.

Concernant le devenir de l'expertise et la crainte de la voir à terme retourner en SIE : La DRFIP a refusé de prendre un *« engagement ferme sur la pérennité de la structure »* mais affirme qu'il n'y aurait *« aucune raison pour que l'expertise soit déconstruite »* et que les SIE Parisiens ne seraient pas en capacité d'assumer le transfert d une telle mission …

Attention toutefois : on serait là face à une spécificité parisienne et le risque existe que cette spécificité finisse un jour par être remise en cause.

La destruction des PCE s'accompagne également d'un transfert de postes de A et A+ vers le contrôle fiscal externe et la direction pour les rescrits :

CONTRÔLE FISCAL EXTERNE et RESCRITS			
Situation	**Arrondissements**	**Effectif**	**Missions**
Création d'1 ou 2 BIR (Brigades d'intervention Rapide) **Londres**	Tout Paris	1 A+ / 10 A *(ou plus?)*	■ **ISP-RCTVA** Objectif non fixé (le nombre de 14 a circulé). ■ **Vérifications** « simples » (plutôt VP TVA). Objectif non fixé (le nombre de 7 a circulé). ■ **CSP suite à 3909** Objectif non fixé (le nombre de 2 a circulé).
1ère BDV Centre Londres	1er-2e-3e-4e 9e-10e-11e-12e	3 A+ / 19 A *(ou moins?)*	Réactivation de BDV classiques. ■ **Opérations de Contrôle Fiscal Externe** Objectif 13 affaires
6e BDV Nord : Eugène Carrière	8e-17e-18e-19e -20e		
BCR	?	4 A	
Contentieux (PCFAJ) : Londres		2 A+ / 5 ou 6 A	■ **Rescrits** pour les A au Département Affaires Juridiques. Charge : 400 rescrits (*en forte hausse)* *les rescrits arrivant après le 1er juin ne seront pas traités par les PCE*

Concernant les questions RH (télétravail / congés) :

Pour le télétravail : nous sommes intervenus pour que les droits à télétravail ne soient pas remis en cause même si les collègues devront redéposer leur demande de télétravail lorsqu'ils seront affectés dans leur nouveau service au 1er septembre. La Direction a accepté même si elle a évoqué une période d'adaptation en septembre pour reconstituer des collectifs de travail qu'elle aura détruit avec sa réforme.

Rappel : la convention de télétravail est susceptible de recours en CAP, n'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Rappel 2 : les vérificateurs sont nomades et n'ont pas l'obligation de déposer du télétravail dans sirhius pour télétravailler.

Pour les congés de septembre : ils pourront être déposés en août dans votre service actuel et seront validés par vos chefs actuels. Il faudra simplement prévenir votre futur responsable de service par mail le plus tôt possible.

Concernant les affectations :

Les B participeront au mouvement local de mai (affectation à l'ancienneté). Grands oubliés de la réforme, nous avons fait remarquer que seule une petite minorité de B aura accès à un service situé dans le centre de Paris (les 27 % des B qui seront en Pôle de Programmation à Londres ou NDV).

Les A participeront à une 1ère vague de recrutement au choix spécifique aux PCE sans CV ni lettre de motivation au 1er trimestre. Ils pourront également participer aux appels à candidature ouverts à l'ensemble des A en mai et en juillet *(toujours sans CV et lettre de motivation pour candidater à un poste issu de la réforme PCE).*

Attention :

Les personnes en situation particulière (notamment les RQTH) doivent se signaler pour leur affectation.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Selon la direction ils et elles seront affecté.es selon 3 critères :

- le choix de l'agent,
- la distance domicile-travail
- l'expérience

A noter : il n'y aura pas de délai de séjour en local pour celles et ceux qui rejoignent un poste issu de la réforme PCE à la différence de ceux qui demandent un autre poste dans le cadre des affectations locales .

Attention : le critère de l'expérience ne signifie pas que les plus expérimentés passeront en premier.
Le responsable du PCAFJ a bien précisé qu'il gardera la main sur ces affectations dont le choix sera de fait de manière non transparente et avant tout selon l'intérêt de la Direction :

« IL N'Y AURA PAS QUE LA VOLONTÉ DES COLLEGUES. JE VEUX DES SERVICES ÉQUILIBRÉS ET QUI FONCTIONNENT ».

Ils nous promettent que les temps partiels, les personnels souffrant de pathologies ou de maladies, que celles et ceux qui participeront au mouvement national, les jeunes, les vieux, les aidants, les parents de jeunes enfants… ne seront pas défavorisés. Mais nous sommes priés de les croire sur parole car il n'y aura ni critères objectifs, ni transparence dans la prise de décision. Et ce qui les arrange, eux, ne correspond pas toujours à ce qui arrange les collègues.

Si une chose est claire, et que nous avons réussi à faire dire au responsable du PCFAJ, c'est que c'est lui qui décide des affectations au choix des A pour son pôle. Donc si vous n'êtes pas satisfait.e de votre affectation ou si vous souhaitez savoir pourquoi vous n'êtes pas retenu.e sur un poste, inutile de vous adresser au chef de service, posez directement la question au responsable du PCFAJ.

Solidaires Finances Publiques Paris a rappelé sa totale opposition à l'affectation au choix des cadres A, a fortiori lorsque la mobilité est imposée par une restructuration. Les agent.es n'ont rien demandé, ce n'est pas à elles et eux de payer !

Par ailleurs, si tous les IP et IDiv ou presque ont d'ores déjà été prépositionné.es sur leur 1er vœu *(les responsables de PCE qui deviendront adjoints ne le voient pas tous d'un très bon œil pour autant !)*, il n'en sera pas de même pour tout le monde.

Contrairement à l'engagement pris en son temps par notre précédent directeur régional (M Bied-Charreton) de veiller à n'affecter personne en brigade contre sa volonté, certain.es A pourraient être affecté.es d'office en BIR.

La création d'une première BIR et probablement d'une seconde, rue de Londres serait la pirouette par laquelle l'administration se défendrait de ne pas tenir parole en créant une structure de « brigade light » (appellation qu'elle réfute) dont elle espère que la localisation sera attractive (rue de Londres, au centre de Paris).

Concernant le manque d'attractivité des BDV, nous avons une nouvelle fois rappelé qu'il était lié à un problème de formation, à des objectifs trop lourds en particulier pour les nouveaux, et au soutien indéfectible que la Direction a toujours apporté aux chefs de brigade qui pratiquent un management toxique (à l'image du précédent chef de la 5e BDV Sud qui, à peine arrivé dans le 95, fait l'objet d'une enquête administrative).

Sans surprise, la DRFIP répond que les brigades ne souffriraient pas d'un déficit d'image en la matière, que nous assénons des vérités non vérifiées *(les victimes que nous avons récupérées en larmes apprécieront)*.

Pire, ils se sont mêmes dit fiers d'avoir défendu par le passé les responsables mis en cause pour leur management … tout est dit !

Nous condamnons absolument cette pratique de la DGFIP qui consiste à restructurer d'en haut sans aucune prise en compte de l'humain et des remontées du terrain, et la manière qu'a la DRFIP Paris d'appliquer froidement les directives de la DG sans aucun scrupule quant aux bouleversements dans le quotidien de travail qu'elle va imposer à près de 230 agent.es des PCE, à la destructuration des missions et des logiques de travail, à la destruction des collectifs et à la dégradation des conditions de travail.

POUR SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES PARIS,
IL N'Y A QU'UNE SOLUTION POSSIBLE, IL FAUT STOPPER CETTE RÉFORME
POUR LAQUELLE RIEN DE POSITIF N'EST ATTENDU !